



Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 11 septembre 2024

Réponse à la consultation publique - Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM)

Madame, Monsieur,

Les Grands-parents pour le Climat, section Fribourg, tiennent à prendre position face à la révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM).

Nous constatons avec intérêt que la direction voulue par le nouveau PSEM se base sur des objectifs de développement durable (protection de l'environnement, production locale, biodiversité, transports à moindre impact CO2) et nous vous en sommes gré. Toutefois, il nous semble que les différentes propositions n'atteignent pas les objectifs annoncés.

En effet, à notre avis, en ce qui concerne **l'évaluation des besoins**, certains facteurs ont été omis ou mal estimés :

- Vous estimatez le besoin par habitant pour les 25 prochaines années à 3 m³ par année. Cela nous semble nettement excessif, au vu de l'évolution actuelle dans le domaine qui se dirigerait plutôt vers une économie des matériaux neufs, le recyclage des matériaux déjà extraits et la sobriété.
- Ce chiffre est de plus augmenté par un 10% pour la couverture intercantonale. Pourquoi ?
- Vous vous basez sur l'évolution constatée dans le passé, sans tenir compte de l'évolution rapide dans le présent et le futur, des nouvelles technologies et des nouveaux matériaux de substitution au béton.
- Vous comptez de plus, le niveau « haut » de croissance démographique et non le niveau moyen, qui serait plus justifié et raisonnable. Cette croissance, selon les dernières évolutions de la démographie cantonale, s'est révélée sensiblement trop « optimiste ».
- Vous ne tenez pas compte des principes de densification du bâti et d'utilisation améliorée de l'existant.
- Les cantons du Jura et du Valais ont estimé quant à eux un besoin nettement moins élevé.

Nous tenons à rappeler également la finitude des matières premières et l'impact négatif de toute excavation (nouvelle et déjà existante) sur les forêts, les terres agricoles, l'utilisation et la pureté de l'eau (notamment en aire ZU !), le paysage, etc.

Il serait donc important de remettre en question les stratégies de développement du canton vers **une réelle économie circulaire**, sur les bases du Plan Cantonal du Climat et de ses engagements.

En ce sens, de nouveaux matériaux moins émetteurs de CO2 existent déjà ou sont en développement : béton LC3 (40% de moins de CO2, déjà en production) ; briques en terre crue (utilisant la terre

excavée, 6 à 7 fois moins d'émission de CO2), béton recyclé (utilisation du granulat de vieux béton pour remplacer le gravier), béton issu de démolition (scié et pouvant être réutilisé en plaques ou en colonnes de soutien), béton perforé, etc. L'évolution va donc vers une moindre nécessité d'utilisation de matériaux neufs.

Nous tenons encore à vous rappeler **nos recommandations publiées dans notre Livre Blanc**, qui prônent la sobriété, comme définie par le GIEC : « Un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande [non essentielle, inutile] d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète ».

- *Mettre en question la croissance constante de la quantité de m² habités dont une personne a besoin pour bien vivre, avec un usage modéré des ressources naturelles et du sol (par exemple en soutenant l'échange d'appartements entre personnes âgées et jeunes couples avec enfants, colocataires, coopératives de logements, logements partagés, etc.).*
- *Gérer plus durablement des bâtiments existants, en prolongeant leur durée de vie plutôt que les remplacer ; en requalifiant le bâti existant lorsque c'est possible.*
- *Préserver les ressources naturelles dans la construction (réemploi, recyclage des matériaux, durée de vie plus longue) ; donner la priorité à des matériaux locaux pour éviter leur importation lorsque possible.*
- *Pérenniser au maximum les mesures d'économies d'énergie appliquées durant la crise énergétique, mesures réalisées dans l'ensemble des bâtiments et ayant démontré leur pertinence (habitations, entreprises, commerces, bâtiments publics, etc.).*

Un autre point à soulever en analysant vos propositions pour la révision du PSEM concerne la **proximité des zones à bâtir**. Même avec des garde-fous et des mesures de protection, il est impossible, selon nous, de minimiser véritablement les nuisances apportées aux riverains des zones exploitées. Les poussières notamment sont particulièrement mauvaises pour la santé des enfants, de toute personne et également des animaux qui jour après jour les respirent. Il est donc inadmissible de ne pas en tenir compte suffisamment. Le bruit également est pour certains insupportable sur une longue durée, et vous ne pouvez que le limiter modérément. Quant au trafic, il sera inévitablement hautement augmenté à proximité des habitations (danger pour les enfants en particulier).

Un autre élément perturbant et peut-être moins visible du PSEM, concerne la **surveillance et l'autorisation d'exploitation des sites d'excavation**. Il y est mentionné que « le suivi effectué par le SeCA et les services spécialisés n'inclut pas de visite systématique des sites en activité ». Cela nous semble peu responsable. L'autorisation d'exploitation est renouvelée tous les 5 ans sur la base d'un rapport annuel fourni par les exploitants (pas toujours fiables). Celle-ci selon nous devrait être renouvelée annuellement, après contrôle in situ par des autorités compétentes.

De plus, les **aspects économiques** liés à ces gravières ne doivent pas primer sur l'écologie et la sobriété. Il y a en effet de forts risques que des communes et leurs citoyens se prononcent en faveur de ce plan uniquement pour améliorer leur situation financière. Nous craignons aussi, qu'au final, ce soit les grandes sociétés de construction qui bénéficieront principalement de ces nouvelles exploitations.

Conclusion

Nous sommes persuadés qu'une décroissance globale doit primer maintenant sur la croissance et le développement à tout prix. Veut-on aller dans le « toujours plus » ? La sobriété doit impérativement entrer dans les mœurs et dans toutes nouvelles décisions de l'Etat si nous voulons que les objectifs nécessaires à la protection de notre environnement soient atteints.

L'article 2 al. 4 de la loi cantonale sur le climat (LCLim) mentionne « Ils [l'Etat et les communes] encouragent la mise en œuvre du principe de sobriété dans l'usage des ressources naturelles ainsi que dans leur consommation ». Le PSEM ne va-t-il pas à l'encontre de cet article de loi ?

La section Fribourg des GPCLIM demande donc que, en complément à son PSEM et dans le cadre de la même initiative, le canton

1. développe un plan d'action pour réduire la consommation des ressources naturelles impliquées et pour mettre en œuvre le principe de Sobriété à travers le développement de toutes les propositions que nous faisons (nous comme d'autres). Ce plan d'action "sectoriel" pourrait faire l'objet d'un nouveau volet de la politique sectorielle cantonale ou bien être intégré dans la nouvelle version du Plan Climat Cantonal 2.0 ;
2. s'engage à être exemplaire sur tous les chantiers qu'il ouvre à l'avenir en exigeant des projets – et des entreprises qui les exécutent – une réduction des matériaux « traditionnels » et l'usage des nouveaux matériaux plus durables.

Suite à nos remarques et demandes, les Grands-parents pour le climat souhaitent que les modifications du PSEM soient réétudiées en tenant compte du Plan climat cantonal et en respectant ses engagements sur la base du principe de sobriété.

Au nom des *Grands-Parents pour le climat*, section de Fribourg :

Aline Demierre

Gisèle Cotting

